



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

N° 5/004

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme de certification

**LC Luxcontrol asbl
1, avenue des Terres Rouges
L-4004 Esch-sur-Alzette**

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/CEI 17065 :2012**, la compétence pour effectuer les certifications référencées dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **29 avril 2024**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : **29 avril 2019**

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>



1004310